

# Bico



FEDERATIE **VZW**    FEDERATION **ASBL**

## MÉMORANDUM 2019-2024

**LES 10 PRIORITÉS  
DE LA FÉDÉRATION BICO  
DANS LA LUTTE CONTRE  
LE SANS-ABRISME ET LE MAL-  
LOGEMENT À BRUXELLES**

## INTRODUCTION

---

Le **secteur bruxellois de l'aide aux personnes sans abri a besoin d'une politique globale et ambitieuse**. Une politique qui ne se limite pas à une seule législature, mais qui se décline sur plusieurs.

Nous savons bien que Bruxelles se heurte à de nombreux obstacles pour mener une politique efficace, mais cela ne doit pas nous empêcher de chercher à mettre fin au sans-abrisme au lieu de le réguler. Il est aisé de se retrancher derrière la complexité de Bruxelles, mais nous ne pouvons rester aveugles face aux défis auxquels notre belle ville est confrontée.

Il est grand temps de se retrousser les manches et de mettre en œuvre **des stratégies intégrées pour mettre fin au sans-abrisme et au mal-logement**. Ce mémorandum peut être considéré comme la première étape d'un plan visant à s'attaquer en profondeur à la problématique du sans-abrisme. Une **stratégie à long terme**, dans laquelle le logement joue un rôle central, doit être mise en œuvre tant au niveau national que local et régional et tendre vers les cinq objectifs définis par la FEANTSA :

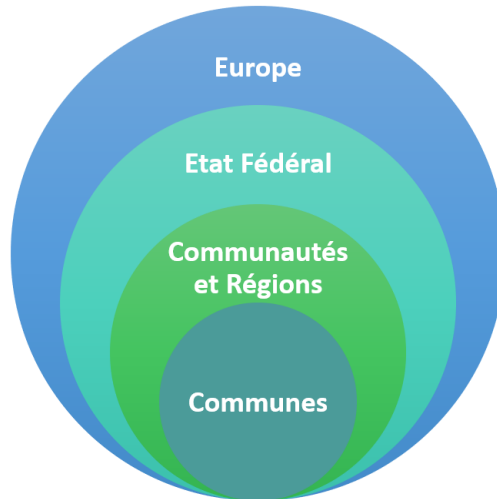
- Personne ne devrait dormir dans la rue.
- Personne ne devrait rester dans un hébergement d'urgence lorsque la période d'urgence est dépassée.
- Personne ne devrait rester dans un hébergement de transition plus longtemps que nécessaire.
- Personne ne devrait sortir d'une institution sans options de logement.
- Aucun jeune ne devrait finir sans-abri à cause de la transition vers la vie indépendante.<sup>1</sup>

---

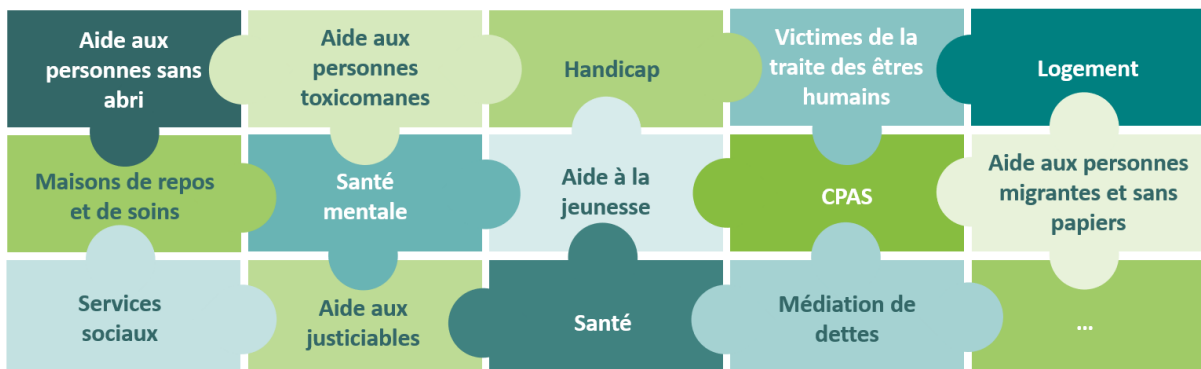
<sup>1</sup> FEANTSA, *Mettre un terme au sans-abrisme : Un manuel pour les décideurs politiques*, Bruxelles : FEANTSA, 2010, p.5

# 1. VISION GLOBALE

Le secteur bruxellois de l'aide aux personnes sans abri a besoin d'un **processus décisionnel intergouvernemental cohérent** (européen, fédéral, régional, communautaire et communal). L'application d'un **test d'impact sur la pauvreté** s'inscrit dans cet objectif.



Il est donc important d'assurer une **coopération transversale et intersectorielle** (logement, services sociaux, santé, aide à la jeunesse, justice, aide aux personnes, etc.). Une telle **complémentarité** garantira un **travail en réseau pluridisciplinaire** en matière d'accueil mais aussi de lutte et de prévention du sans-abrisme.



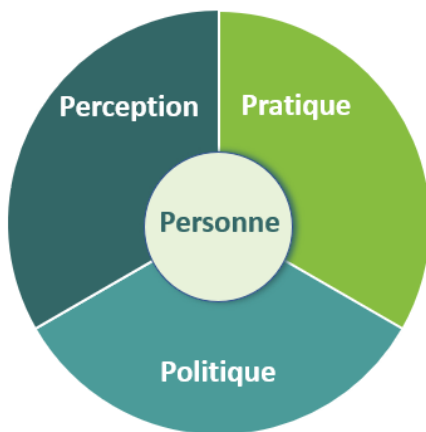
## 2. POLITIQUE PARTICIPATIVE

Rechercher une **politique participative**, afin que chacun soit impliqué pleinement dans le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique et afin que des services coupoles, tels que Bruss'Help, soient portés par le secteur de l'aide aux personnes sans abri et au service de ses usagers.

Réfléchir ensemble à l'avenir du secteur de l'aide aux personnes sans abri et **s'assurer que l'offre du secteur réponde aux besoins des usagers** n'est possible que si le secteur, ses usagers et les politiques en la matière collaborent étroitement afin d'adapter l'offre, lorsque c'est nécessaire, et de mettre ainsi en place une politique efficace.

5

### Avantages de la participation<sup>2</sup>



La participation doit toujours avoir un impact positif au niveau de la personne. En outre, la participation doit également avoir pour objectif d'avoir un impact à un (ou plus) de trois autres niveaux :

- La pratique - amélioration des services
- Les politiques
- La perception

<sup>2</sup> FEANTSA, *L'exclusion sociale dans l'Union Européenne - Colloque 20 ans d'exclusion, bilans et perspectives* - 11 Décembre 2014, slide 64

### 3. POLITIQUE INCLUSIVE

Le public sans abri est **pluriel**, nous ne devons donc perdre aucun groupe vulnérable de vue. Ces groupes vulnérables, encourant un risque accru de tomber dans le sans-abrisme, sont très diversifiés et comprennent les personnes sans-papiers et leurs enfants, les familles monoparentales, les femmes victimes de violences conjugales, les personnes malades ou souffrant d'un handicap mental ou physique, etc.

Il est important d'intégrer tous ces groupes cibles dans des **politiques inclusives qui n'excluent aucune personne vulnérable**. C'est pourquoi nous demandons que davantage de dispositifs, de possibilités et de méthodologies soient développés pour des **groupes cibles spécifiques** au sein du secteur de l'aide aux personnes sans abri.

6

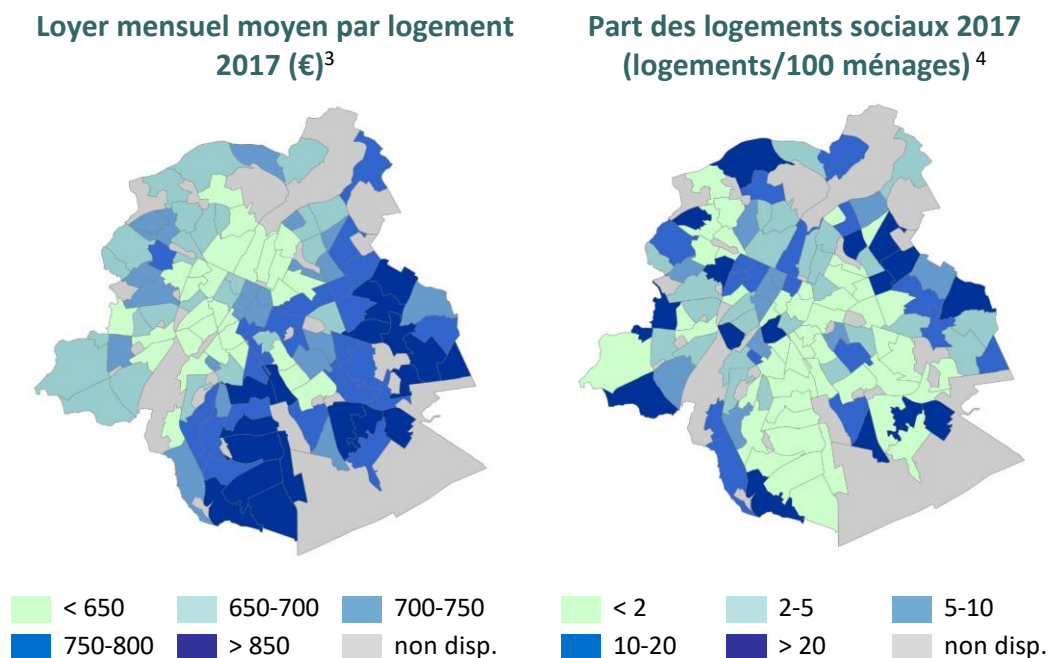


## 4. POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT

Le développement d'une **politique régionale du logement** est un élément fondamental dans la lutte contre le sans-abrisme et sa prévention. Pour sortir les gens de la pauvreté, un **logement abordable et de qualité** est une condition essentielle au succès de l'accompagnement proposé.

Cela nécessite des **mesures structurelles sur les marchés locatifs social et privé** : plus de logements sociaux, mise en place de mesures pour inciter les propriétaires privés à mettre leur(s) logement(s) en location via les agences immobilières sociales (AIS), une approche coordonnée de l'inoccupation au niveau régional, plus de contrôle sur la qualité des logements, gel des loyers, mise en place de mesures anti-spéculatives, etc. Il nous semble également nécessaire de différencier et d'intensifier davantage l'offre de logements.

De plus, toutes les communes n'assument pas leur responsabilité dans les investissements pour le logement social. La carte ci-dessous montre que dans la majorité des communes les plus riches, où les loyers sont plus élevés, moins d'efforts sont faits en ce qui concerne les investissements pour le logement social. Alors que dans les communes les plus pauvres, où les loyers sont plus bas, la part du logement social est beaucoup plus élevée.

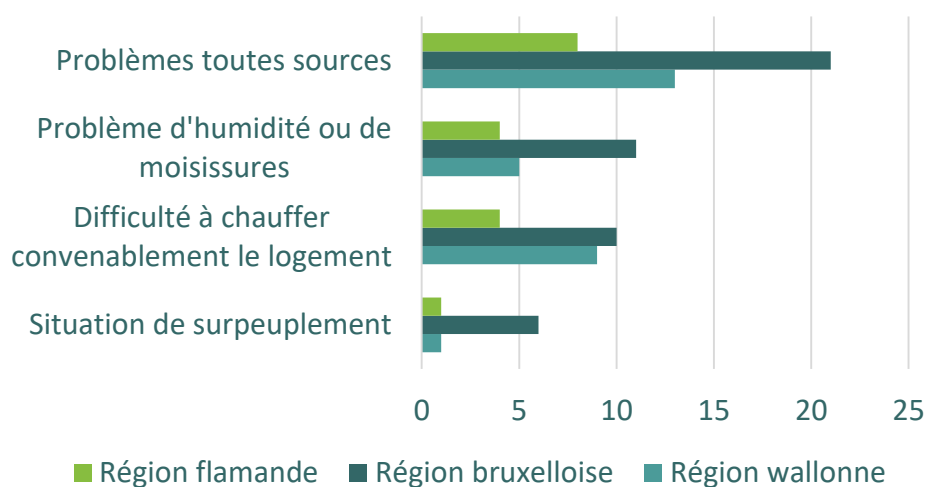


<sup>3</sup> SLRB ; IBSA & Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium) (Registre national). Monitoring des Quartiers © - IBSA - Brussels UrbIS ® ©

<sup>4</sup> Ibid.

De plus, nous constatons qu'un logement de qualité est loin d'être une évidence pour tout le monde. Les ménages vivant dans les zones urbaines (16%), sont plus nombreux à être confrontés à des problèmes de confort dans le logement que les ménages vivant dans les zones semi-urbaines (7%) et les zones rurales (9%). On trouve des différences, aussi, par Région de résidence : les habitants de la Région bruxelloise (21%) sont les plus nombreux à être confrontés à des problèmes de confort dans le logement, suivis par les habitants de la Région wallonne (13%) et les habitants de la Région flamande (8%).<sup>5</sup>

### Pourcentage des ménages qui sont confrontés à au moins un problème de confort dans leur logement, par Région et par type de problème, 2013<sup>6</sup>



8

<sup>5</sup> INSTITUT SCIENTIFIQUE DE SANTE PUBLIQUE, *Enquête de santé 2013, Rapport 4 : Environnement physique et social - Résumé des principaux résultats*, Bruxelles : Institut Scientifique de Santé Publique, 2015, p.10

<sup>6</sup> Ibid.



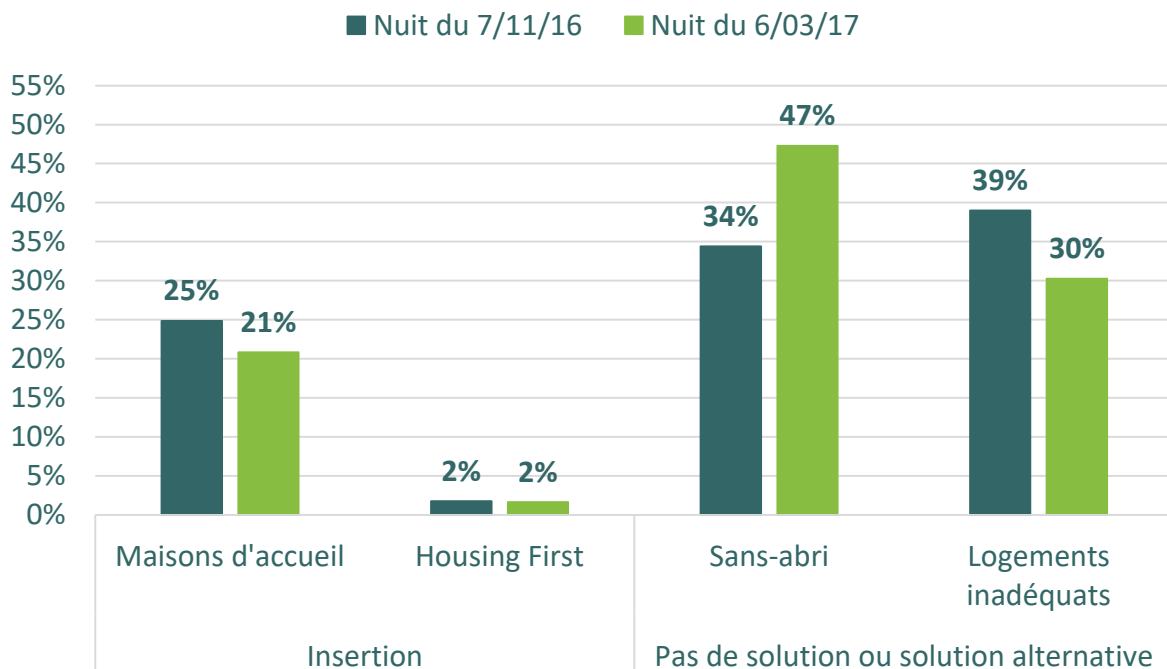
## 5. ACCÈS AU LOGEMENT

En raison de l'interconnexion très étroite des problématiques, l'exclusion liée au logement exige des solutions à l'approche multidimensionnelle. L'accompagnement doit être adapté aux besoins et à l'environnement social de chaque personne afin d'assurer des solutions durables. Seul un accompagnement sur mesure et une approche intégrée globale peuvent mettre l'usager sur la voie d'une plus grande autonomie et d'une émancipation.

Nous soutenons que la solution au sans-abrisme ne devrait pas être recherchée uniquement dans l'accueil d'urgence et les hébergements temporaires, mais plutôt dans un **meilleur accès à un logement stable, à des formes de soutien au logement** (comme la guidance à domicile, le post-hébergement, le Housing First, etc.) et par des moyens supplémentaires pour la **prévention** et le **soutien ambulatoire** à domicile aux personnes qui le demandent.

Il est donc nécessaire de recourir à de nouveaux moyens pour soutenir et développer un maximum de solutions durables.

Répartition des personnes dénombrées pendant les nuits des 7/11/2016 (N = 3434) et 6/03/2017 (N = 4151) en Région bruxelloise<sup>7</sup>

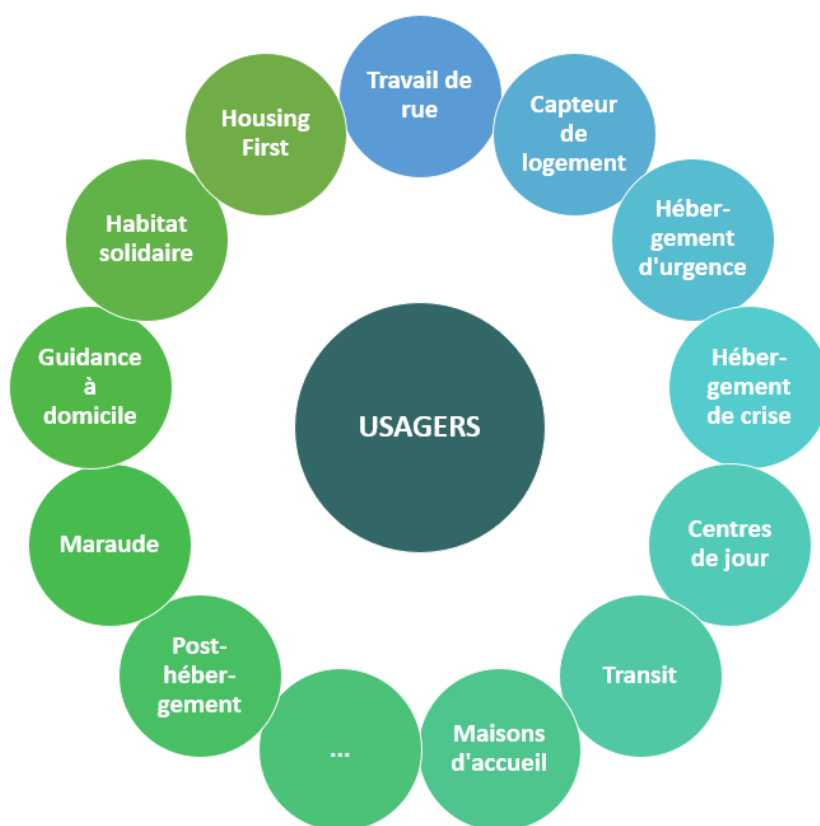


<sup>7</sup> LA STRADA, *Dénombrement des personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale – novembre 2016 / mars 2017*, Bruxelles : Centre d'appui du secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri la Strada, 2017

## 6. AUTONOMIE DU SECTEUR

Il faut veiller au respect de **l'autonomie et la méthodologie des institutions**. Le large éventail de services bruxellois est important pour répondre à la grande diversité des demandes d'aide. Nous devons tendre vers des **initiatives novatrices à taille humaine pour répondre de façon appropriée à la diversité et à l'évolution des besoins des usagers**, plutôt que de créer des superstructures offrant des services standardisés.

10



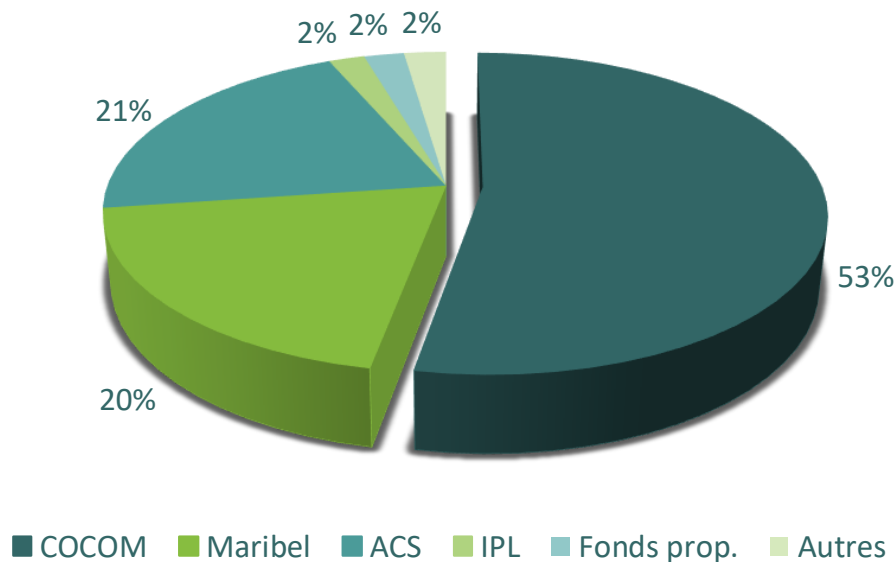
Les institutions du secteur de l'aide aux personnes sans abri sont constamment à la recherche d'initiatives innovantes. Il est donc nécessaire de préserver la créativité du secteur et de lui donner la possibilité de développer des formes d'aide adaptées par le biais d'un soutien financier. Après 5 ans, si le projet innovant a fait ses preuves, il faut envisager une subvention structurelle.

## 7. EMPLOI

Les services doivent être en mesure d'offrir un **soutien qualitatif**. Pour garantir cela, il est essentiel de **renforcer le personnel** du secteur de l'aide aux personnes sans abri. En effet, une partie importante du personnel du secteur se compose d'**ACS et de Maribel**. Pour ce personnel, il existe une différence **entre le coût salarial réel et la subvention accordée**. Pour de nombreuses institutions, cette situation n'est budgétairement pas viable à long terme. C'est pourquoi nous demandons que tout le personnel du secteur de l'aide aux personnes sans abri soit **subventionné à 100%**.

11

Personnel des institutions de la Fédération Bico par type de subside<sup>8</sup>



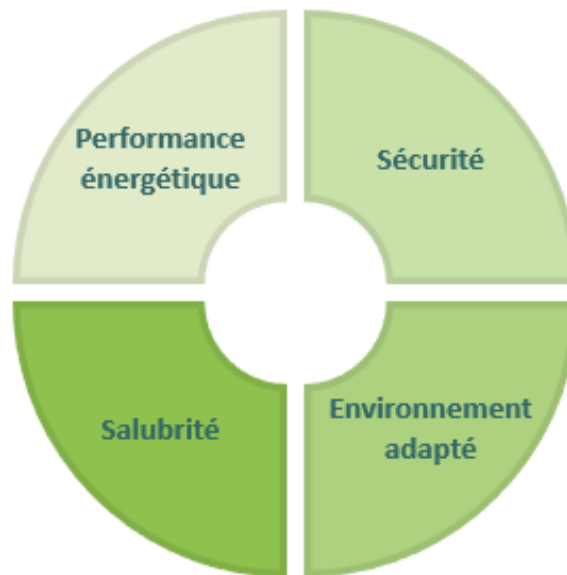
<sup>8</sup> Données pour 18 des 20 membres de la Fédération Bico.

## 8. INFRASTRUCTURES

Il est parfois nécessaire pour les institutions de réaliser des **travaux d'infrastructure**. Ces travaux peuvent être nécessaires pour diverses raisons : garantir la sécurité des personnes accueillies et du personnel, permettre l'accueil des enfants dans un environnement adapté ou réaliser des travaux d'économie d'énergie, etc. Pour financer ces travaux d'infrastructure, il est nécessaire de créer un **fonds d'investissement** pour le secteur de l'aide aux personnes sans abri, comme cela existe déjà pour les secteurs connexes (p.e. les maisons de repos).

12

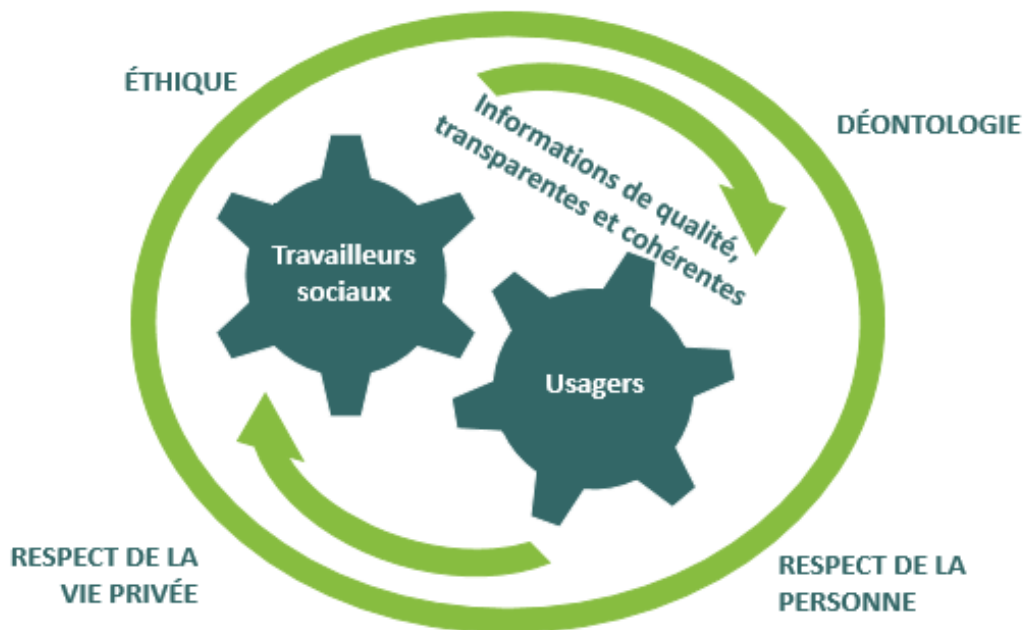
### Accueil et gestion de qualité



## 9. DÉONTOLOGIE

La **relation de confiance entre l'utilisateur et le travailleur social** doit en tout temps être garantie par le respect du code d'éthique et de déontologie. La fourniture d'**informations correctes, transparentes et cohérentes** aux usagers par le biais d'un service central et le partage des informations doivent toujours se faire dans le respect de l'utilisateur et de sa vie privée.

13



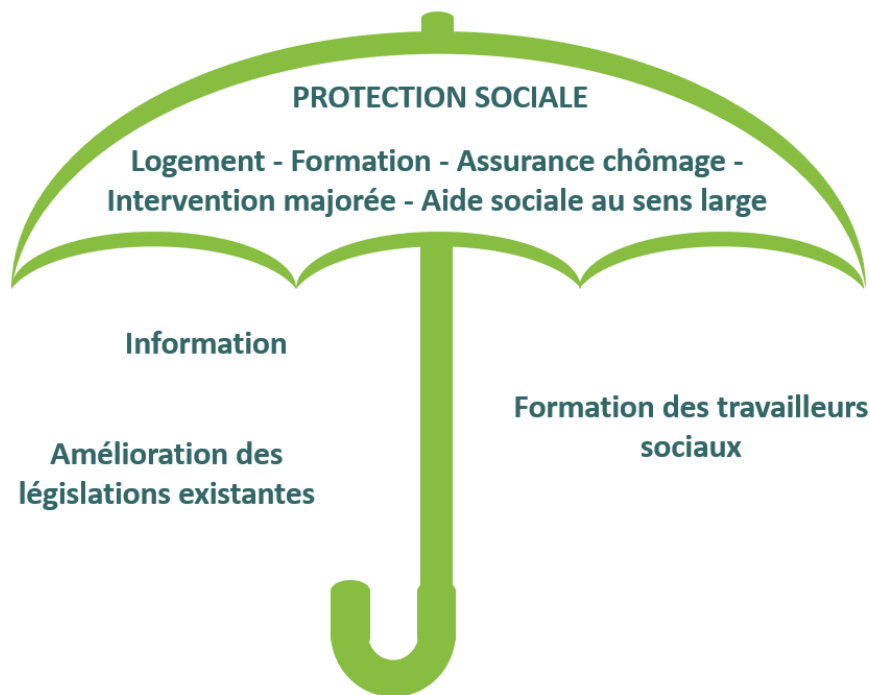
Les usagers qui demandent de l'aide doivent pouvoir s'adresser aux travailleurs sociaux en toute confiance, sans que celle-ci ne soit bafouée et pouvoir reprendre progressivement le contrôle de leur propre vie.

## 10. DROITS SOCIAUX

Les plus vulnérables sont de plus en plus confrontés à la **sous-protection sociale**. Il est urgent/impératif d'augmenter l'accès à la protection sociale via l'information, la formation des travailleurs sociaux, l'amélioration des législations existantes, etc. afin de s'assurer que les groupes les plus vulnérables soient **soutenus dans l'exercice de leurs droits**.

Les institutions et les services devraient eux-mêmes prendre des mesures pour identifier et approcher les bénéficiaires potentiels et chaque CPAS devrait prendre des initiatives pour rendre ses services plus proactifs.

14



# LES MEMBRES DE LA FÉDÉRATION BICO

---

## Hébergements d'urgence

- Centre d'Accueil d'Urgence Ariane
- Pierre d'Angle

## Accueil de jour

- DoucheFlux
- Hobo

## Maisons d'accueil

- Escale
- Les Foyers d'Accueil
- Porte Ouverte
- Le Relais
- Talita

## Centre spécialisé pour l'accueil des victimes de la traite

- Pag-Asa

## Guidance à domicile

- Aprèstoe
- Armée du Salut - Habitat accompagné
- Fami-Home
- Habitat accompagné du CPAS de Saint-Gilles
- L'Ilot/S.Ac.A.Do.
- Lhiving
- La Maison de la Paix
- Le Nouveau 150
- Un Toit à Soi

## Travail de Rue

- Diogènes

## Fédération

- SOM

## BIBLIOGRAPHIE

---

**FEANTSA**, *L'exclusion sociale dans l'Union Européenne - Colloque 20 ans d'exclusion, bilans et perspectives - 11 Décembre 2014*, 71 slides.

<https://fr.slideshare.net/FEANTSA/lexclusion-sociale-dans-lunion-europenne>

DERNIERE CONSULTATION : 28.03.2019

**FEANTSA**, *Mettre un terme au sans-abrisme : Un manuel pour les décideurs politiques*, Bruxelles : FEANTSA, 2010, 24p.

[https://www.feantsa.org/download/feantsa\\_handbook\\_fr\\_final-24902801537180740072.pdf](https://www.feantsa.org/download/feantsa_handbook_fr_final-24902801537180740072.pdf)

DERNIERE CONSULTATION : 28.03.2019

**INSTITUT SCIENTIFIQUE DE SANTE PUBLIQUE**, *Enquête de santé 2013, Rapport 4 : Environnement physique et social - Résumé des principaux résultats*, Bruxelles : Institut Scientifique de Santé Publique, 2015, 24p.

[https://his.wiv-isp.be/fr/Documents%20partages/Summ\\_Env\\_FR\\_2013.pdf](https://his.wiv-isp.be/fr/Documents%20partages/Summ_Env_FR_2013.pdf)

DERNIERE CONSULTATION : 28.03.2019

**LA STRADA**, *Dénombrement des personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale - novembre 2016 / mars 2017*, Bruxelles : Centre d'appui du secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri la Strada, 2017, 128p.

[https://www.lastrada.brussels/portail/images/PDF/20171012\\_Strada\\_Denomb\\_Rapport\\_FR\\_V7\\_POUR\\_BAT.pdf](https://www.lastrada.brussels/portail/images/PDF/20171012_Strada_Denomb_Rapport_FR_V7_POUR_BAT.pdf)

DERNIERE CONSULTATION : 28.03.2019

**MONITORING DES QUARTIERS**, *Cartes Statistiques Logement Bruxelles*.

<https://monitoringdesquartiers.brussels/maps/statistiques-logement-bruxelles/>

DERNIERE CONSULTATION : 28.03.2019





Editeur responsable :

**Fédération Bico asbl**

Rue du Boulet, 34

1000 Bruxelles

02 513 58 76

[info@federationbicofederatie.be](mailto:info@federationbicofederatie.be)

[www.federationbicofederatie.be](http://www.federationbicofederatie.be)

Bruxelles, avril 2019

Toute reproduction autorisée sous réserve de citer la source

Avec le soutien de :



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE  
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE